

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

*Documents officiels*

(QUATRIEME COMMISSION)  
7e séance  
tenue le  
mercredi 20 octobre 1993  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7e SEANCE

Président : M. KALPAGE (Sri Lanka)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS (suite)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : SCIENCE ET PAIX

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES PERTINENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.4/48/SR.7  
29 décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS (suite)  
(A/48/46; A/C.4/48/L.2)

1. M. KHAN (Pakistan), constatant la qualité du travail accompli par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, qui a présenté un rapport très complet (A/48/46), juge indispensable que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les institutions spécialisées l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les organisations non gouvernementales continuent de coopérer avec le Comité scientifique.

2. Pour réduire le danger réel que représentent les rayonnements ionisants pour l'homme et l'environnement, il faut progressivement démanteler et détruire les stocks massifs d'armes nucléaires. Le Pakistan approuve vivement les mesures importantes qui ont déjà été prises dans ce sens par les grandes puissances nucléaires, comme il a toujours encouragé la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En attendant, il accueillerait avec satisfaction un accord régional ou bilatéral dans ce sens; par ailleurs, il a présenté un certain nombre de propositions contre la prolifération des armes nucléaires dans sa propre région.

3. Pour que toutes les nations bénéficient des nombreuses applications pacifiques utiles de la technologie nucléaire, il faut impérativement intensifier la coopération entre les Etats. Les pays développés et en développement doivent oeuvrer ensemble à la réalisation de cet objectif commun, dans un cadre rationnel et équitable. La technologie nucléaire à des fins strictement pacifiques dans les domaines de l'énergie, la médecine, l'agriculture et autres secteurs scientifiques doit être mise à la disposition des pays en développement pour qu'ils puissent se préparer à relever les défis du présent et de l'avenir.

4. Le monde doit faire face au double problème de l'épuisement des ressources énergétiques et de la grave détérioration de l'environnement du fait de l'utilisation des combustibles fossiles. Le Pakistan lui-même connaît une forte pénurie de combustibles et de ressources énergétiques de type classique, comme de nombreux autres Etats, ce qui entrave les efforts visant à améliorer la vie de la population. Le risque de prolifération des armes nucléaires ne doit pas être pris comme prétexte pour ne pas partager les avantages des utilisations civiles de la technologie nucléaire avec tous les peuples.

5. Il importe également de partager la technologie de sûreté nucléaire et l'information appropriée comme le rappelle tragiquement la catastrophe de Tchernobyl. Il appartient aux Etats industrialisés qui ont exporté des réacteurs nucléaires aux pays en développement, de les aider à en assurer l'entretien et de continuer à leur fournir les pièces de rechange indispensables. S'il est certes approprié de se préoccuper de la non-prolifération des armes nucléaires, cela ne dispense pas d'adopter une démarche plus équilibrée et pragmatique en ce qui concerne les impératifs d'entretien et les normes de sécurité acceptables. A cet égard, il faut se

(M. Khan, Pakistan)

louer de l'initiative prise par l'AIEA d'informer régulièrement les Etats Membres des problèmes de sécurité; cette tendance doit être encouragée dans l'intérêt de tous.

6. M. VERDIER (Argentine) indique que la raréfaction de la couche d'ozone dans l'hémisphère sud, partie du monde qui est généralement plus protégée contre les effets de la pollution, suscite en Argentine des débats sur des problèmes d'environnement très divers, notamment les effets des rayonnements ionisants. Il y a eu une grande polémique au sein de l'opinion publique sur l'éventuel transport d'un chargement de plutonium par le détroit de Drake dans l'extrême sud du pays; en outre, plusieurs groupes écologistes ont contesté l'étude de faisabilité consacrée à la construction éventuelle d'un site de stockage nucléaire en Patagonie.

7. L'Argentine joint sa voix aux vives protestations internationales qu'a suscitées la Chine en faisant récemment exploser un engin nucléaire, ce qui va à l'encontre du moratoire déclaré par trois autres puissances nucléaires et porte préjudice au climat international actuellement favorable à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

8. Les divers accords bilatéraux et multilatéraux signés par l'Argentine avec ses voisins et avec l'AIEA, comme son application des directives internationales pour l'exportation des matières nucléaires, attestent les objectifs exclusivement pacifiques de son programme nucléaire. Sa Commission nationale de l'énergie atomique a entrepris un programme intéressant d'utilisation des radio-isotopes dans les domaines de la santé, de la recherche, de l'industrie et de l'agriculture et étend actuellement son programme de garanties à la protection de l'ensemble de la population, des employés de l'industrie nucléaire et de l'environnement. C'est pourquoi elle suit avec grand intérêt les divers rapports du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

9. En sa qualité de coauteur du projet de résolution présenté sur ce point de l'ordre du jour, l'Argentine recommande son adoption par consensus.

10. M. HEINE (Iles Marshall), prenant la parole au nom des Etats membres du Forum du Pacifique Sud, félicite le Comité scientifique de son excellent travail et souscrit sans réserve au projet de résolution A/C.4/48/L.2. La région du Pacifique Sud demeure sous la menace de nombreux risques écologiques, comme le réchauffement du globe terrestre et la modification du climat, et ses populations sont toujours profondément préoccupées par les effets des rayonnements ionisants résultant des essais nucléaires pratiqués dans l'atmosphère ou sous terre.

11. Les pays du Forum du Pacifique Sud constatent avec satisfaction que la suspension officielle des expérimentations avait jusqu'à une date récente stoppé les essais nucléaires dans le Pacifique Sud pendant plus d'un an et ils restent déterminés à en empêcher la reprise. A la vingt-quatrième session du Forum du Pacifique Sud, qui s'est tenue à Nauru en août 1993, les chefs de gouvernement des pays participants ont une fois de plus examiné la question des essais nucléaires et publié un communiqué qui paraîtra sous la cote A/48/359. Dans ce

/...

(M. Heine, Iles Marshall)

texte, les pays participants au Forum se déclarent très satisfaits de la décision prise par les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la France de prolonger la suspension de leurs essais et leur demandent instamment de donner à celle-ci un caractère définitif; ils invitent en outre les autres puissances nucléaires à suivre cet exemple. Ils se félicitent que les Etats-Unis et la France se soient engagés à négocier sans tarder un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et engagent vivement tous les Etats dotés d'armes nucléaires à participer activement aux négociations. Ils se réjouissent également de la décision prise en août 1993 par la Conférence du désarmement d'habiliter son Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires à négocier.

12. Ces progrès prometteurs ont toutefois été interrompus le 5 octobre par un essai nucléaire souterrain effectué par la Chine, qui compromet ainsi les espoirs suscités par les décisions clairvoyantes de trois des puissances nucléaires.

13. Les chefs de gouvernement des pays participant au Forum s'inquiètent aussi de nouvelles récentes selon lesquelles des déchets nucléaires seraient déversés dans le Pacifique Nord, en contravention des dispositions de la Convention de Londres de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières. En outre, les nations et les peuples du Pacifique Sud demeurent préoccupés par les dangers possibles du transport de plutonium à travers la région du Pacifique.

14. Le PRESIDENT annonce que le Pakistan, l'Espagne et la Grèce se sont portés coauteurs du projet de résolution A/C.4/48/L.2.

15. Le projet de résolution A/C.4/48/L.2 est adopté à l'unanimité.

16. Le PRESIDENT déclare que la Commission a ainsi achevé l'examen du point 83.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : SCIENCE ET PAIX (A/C.4/48/L.3)

17. Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica), parlant également au nom des délégations d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, présente le projet de décision A/C.4/48/L.3 sur la science et la paix. Le Secrétaire général n'ayant jamais présenté à l'Assemblée générale de rapport sur les activités menées par les Etats Membres et les organisations intéressées dans le cadre de la Semaine internationale de la science et de la paix, rapport que l'Assemblée avait demandé dans la dernière résolution qu'elle a adoptée sur la question (45/70), le projet de décision vise à renvoyer l'examen du point 89 de l'ordre du jour à la quarante-neuvième session, pour laisser au Secrétaire général le temps de faire rapport. On ne soulignera jamais trop l'importance de la science comme facteur de paix et le rôle que les scientifiques peuvent jouer dans le désarmement, la paix, la sécurité, le bien-être et le développement durable.

18. Le projet de décision A/C.4/48/L.3 est adopté à l'unanimité.

19. Le PRESIDENT annonce que la Commission achève ainsi l'examen du point 89.

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES PERTINENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

20. Le PRESIDENT propose à la Commission de renvoyer l'examen de ce point à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

21. Il en est ainsi décidé.

22. Le PRESIDENT dit que la Commission achève ainsi l'examen du point 90 de l'ordre du jour.

23. Conformément à la pratique établie, il propose que la Commission demande au Rapporteur de présenter directement à l'Assemblée générale les rapports sur les points de l'ordre du jour qui viennent d'être examinés.

24. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 50.